



www.smarnu.org

**SYNDICAT DES
MEDECINS
ANESTHESISTES-
REANIMATEURS
NON
UNIVERSITAIRES**

membre de la Confédération des Praticiens Hospitaliers (CPH) et de la Fédération de la Permanence de Soins Hospitalière (FPSH)

**ALERTE ROUGE SUR LA DE 2003/88.
LE SMARNU SE MOBILISE CONTRE
L'ESCLAVAGE DES MEDECINS HOSPITALIERS**

Le Conseil Européen "Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs" va réunir les ministres concernés de tous les pays européens les 9 et 10 Juin à Bruxelles.

Le 9 juin, le Conseil "s'efforcera de dégager un accord politique sur deux directives, l'une concernant l'aménagement du temps de travail et l'autre les conditions de travail des travailleurs intérimaires".

Sur proposition de la présidence slovène, malgré le rejet européen des syndicats de médecins, nous assistons à une remise en cause de la DE 2003/88 qui régit tous nos statuts sur le point particulier du temps de travail.

Les modifications porteraient sur :

- 1) l'introduction des périodes actives/inactives dans la permanence sur place;**
- 2) le temps de travail hebdomadaire maximum poussé à 65 h (aujourd'hui = 48 h);**
- 3) la prise du repos "compensateur" après une permanence potentiellement repoussé à 72 h après la permanence;**
- 4) le lissage des heures travaillées non plus sur 4 mois, mais sur 1 an.**

Outre les problèmes purement techniques que poseraient le décompte des périodes actives/inactives et les risques de fraudes engendrés, ces propositions ne visent qu'à rendre le médecin corvéable à merci! Aucune logique de santé du praticien et de sécurité du patient ne peut justifier un repos « compensateur » différé ou une telle augmentation du temps de travail.

Le SMARNU a toujours prôné une politique de restructurations « intelligente » avec des permanences répondant à des besoins de service public dans le cadre d'une carte sanitaire et de réseaux fonctionnels. Toutes les professions assurant une permanence sont fatalement soumis à des périodes « d'attente » qu'il est possible de limiter par l'organisation optimale des réseaux.

Dans le contexte d'une nécessaire valorisation de notre travail ces propositions tombent très mal.

Ce ne sont pas de telles décisions politiques qui aideront à générer des vocations, motiver des praticiens afin de permettre d'assurer une relève dynamique.

Dans le contexte politique actuel et les déclarations ambiguës de nos dirigeants concernant la durée légale du travail nous ne nous sentons en aucune manière protégés par la législation Française! De plus, nous sommes solidaires de tout les pays européens, dont les médecins, se verraient appliquer une telle infamie. Une validation même partielle de ces propositions n'est pas acceptable et serait fatalement à l'origine d'une crise sociale grave dans laquelle le SMARNU compte bien jouer un rôle moteur.

Le SMARNU défendra donc la DE 2003/88 en l'état jusqu'à la dernière extrémité, tant il apparaît que ces "modifications" seraient, au-delà de la régression sociale, un recul de tout le système de santé, un recul de civilisation, un nouvel esclavage !

Nous demandons aux ministres concernés et au chef de l'Etat de clarifier leurs positions sur ces propositions, la France ayant toujours joué un rôle essentiel dans construction européenne

Le 5 juin 2008